



Commune de AIX LES BAINS et BRISON SAINT INNOCENT

(
Hors agglomération)
D991 du PR 24+0575 au PR 28+0255

Arrêté temporaire n° 26-AT-0349
Portant réglementation de la circulation

Grand Prix Cycliste des Viticulteurs (Souvenir Alain Rossillon)

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-30 et R. 414-3-1
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de BRISON SAINT INNOCENT CYCLISME

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une course sportive "Grand Prix Cycliste des Viticulteurs (Souvenir Alain Rossillon)" rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 19/04/2026 sur la D991

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Le 19/04/2026, de 09h00 à 16h00, les participants de l'épreuve sportive bénéficient d'une priorité de passage D991 du PR 24+0575 au PR 28+0255. Une signalisation appropriée est mise en place pour avertir les usagers de la route.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, BRISON SAINT INNOCENT CYCLISME.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBERY, le _____

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Monsieur le Directeur Adjoint des Infrastructures, Pôle Maintenance

03 MARS 2026

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

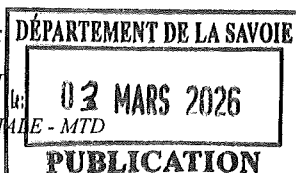
Isabelle ROBERT

Secrétaire générale

DIFFUSION:

- BRISON SAINT INNOCENT CYCLISME
- PC OSIRIS
- Le Maire de BRISON SAINT INNOCENT
- Le Maire d'AIX LES BAINS
- MAISON TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE - MTD

Signé par : *Gabriel DERRAIN*
Date: 02/03/2026
Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.